

Document de référence d'une entreprise française : types de procès de la partie environnementale.

Mémoire de licence
Saara Toivonen

Université de Jyväskylä
Institut des langues modernes et classiques
Philologie romane
24.4.2012

JYVÄSKYLÄN YLIOPISTO

Tiedekunta – Faculty Humanistinen tiedekunta	Laitos – Department Kielten laitos
Tekijä – Author Saara Toivonen	
Työn nimi – Title Document de référence d’une entreprise française : types de procès de la partie environnementale.	
Oppiaine – Subject Romaaninen filologia	Työn laji – Level Kandidaatintutkielma
Aika – Month and year Huhtikuu 2012	Sivumäärä – Number of pages 19 sivua + 1 liite
Tiivistelmä – Abstract Tässä tutkimuksessa tarkasteltiin erään yrityksen vuosikertomuksen tekstin rakennetta. Tutkimuksen teoreettisena pohjana toimi M. A. K Hallidayn kehittämä systeemi- eli systeemis-funktionaalinen kielioppi, jonka määrittelemät eri prosessityypit toimivat lähemmän tarkastelun kohteena. Tutkimuksessa selvitettiin, mitä prosessityyppejä tekstistä on löydettävissä ja kuinka usein nämä esiintyvät aineistossa. Saatuja tuloksia verrattiin erääseen aikaisemmin ilmestyneeseen samankaltaiseen tutkimukseen. Aineistona tutkimuksessa käytettiin tekstiotteita ranskalaisen Arkema-nimisen yrityksen vuoden 2010 vuosikertomuksesta, tarkemmin sen ympäristöä käsittelevästä osiosta.	
Asiasanat – Keywords systeemis-funktionaalinen kielioppi, toimintakertomukset	
Säilytyspaikka – Depository JYX (http://jyx.jyu.fi)	
Muita tietoja – Additional information	

Table des matières

0. Introduction	4
1. Cadre théorique	5
1.1. La théorie systémique fonctionnelle.....	5
1.1.1. Le système de la transitivité et la notion de procès	6
1.1.1.1. Les procès matériels	7
1.1.1.2. Les autres procès	7
1.1.2. L'emploi des méthodes de la théorie systémique fonctionnelle	7
1.2. Les documents de référence	8
1.2.1. L'usage des termes.....	8
1.2.2. Les documents de référence en général	8
1.2.3. Les sources choisies.....	9
1.3. La recherche antérieure sur les rapports annuels	9
2. Analyse	10
2.1. Le classement des procès et les résultats obtenus.....	10
2.1.1. La procédure du classement des procès.....	10
2.1.2. Les résultats et quelques exemples.....	11
2.2. Comparaison des résultats avec l'étude de J. Thomas	11
2.3. Les motivations possibles derrière les choix linguistiques	12
2.3.1. Le dynamisme des procès matériels	13
2.3.2. L'absence presque totale d'autres types du procès.....	14
2.4. Quelques problématiques de l'étude	15
Conclusion	16
Bibliographie	18
Ouvrages analysés	18
Ouvrages consultés.....	18
Annexe.....	20
Les trois types de procès.....	20

0. Introduction

La mise en parallèle des deux notions indépendantes, la linguistique et le document de référence, peut sembler insolite ; le lecteur s'interroge vraisemblablement sur la raison pour laquelle les deux sont présentées dans le même contexte. Il se peut aussi que le document de référence ne réveille pas la moindre idée sur ce qu'il est. Cependant nous y avons vu la possibilité de relier les deux domaines très intéressants en un sujet original. Nous avons décidé d'analyser la partie environnementale d'un document de référence, établi en 2010 par une entreprise française. Nous trouvons que ce thème est très intéressant notamment pour son caractère actuel. Les préoccupations de gens, toujours en hausse quant à l'état de l'environnement, et les exigences des autorités devenues plus dures, ont agi sur les entreprises de telle sorte que leur communication d'aujourd'hui est plus transparente dans le domaine de la gestion environnementale.

La recherche antérieure sur les documents de référence a démontré que les entreprises font usage de multiples stratégies linguistiques en établissant leur rapport. Par exemple la révélation de mauvaises nouvelles entraîne des choix linguistiques particuliers. Lors de l'établissement du rapport annuel, les entreprises devraient réfléchir à la manière de communiquer et non pas seulement focaliser l'attention sur le contenu du rapport. En effet les firmes concurrentes incluent le plus souvent des informations similaires dans le document de référence ; c'est pourquoi, pour se distinguer des autres, l'entreprise doit communiquer le message à sa façon.¹

En tout il y aurait dans les documents beaucoup de potentiel pour l'étude linguistique. Nous avons choisi comme base linguistique pour notre étude la théorie systémique fonctionnelle qui nous semble très intéressante. Nous nous servirons particulièrement du modèle de la transitivité et du système de types de procès qu'il définit. L'objectif de notre travail sera d'éclairer la constitution du texte choisi, au moyen de la théorie systémique fonctionnelle. Nous chercherons à savoir quels types de procès apparaissent le plus souvent dans le texte et nous comparerons les résultats obtenus à ceux d'une autre étude similaire pour voir s'ils correspondent. Nous essayerons également d'analyser les motivations derrière les choix linguistiques effectués quand le texte a été établi.

¹ Eskelinen 2009 : 80

1. Cadre théorique

Dans cette partie nous présenterons brièvement le cadre théorique dans lequel se situe notre mémoire de licence. Nous examinerons notamment les points suivants : la théorie systémique fonctionnelle, la caractéristique de documents de référence et la recherche antérieure sur les documents de référence.

1.1. La théorie systémique fonctionnelle

La base scientifique de notre travail se trouve dans la théorie systémique fonctionnelle présentée par le linguiste anglais *M.A.K. Halliday* au siècle dernier. Cette théorie met l'accent sur le potentiel de la langue de signifier et sur son pouvoir de créer de la signification². Selon ce courant linguistique la langue est un système sémiotique dans lequel la grammaire fait fonction de ressources pour transformer l'expérience du monde externe et interne en signification. Simultanément avec l'explication de l'expérience, la langue présente des rapports et rôles sociaux.³ Ces deux fonctions font partie des trois métafonctions⁴ de la langue dans la grammaire systémique fonctionnelle : l'idéationnelle (incluant l'expérientielle et la logique), l'interpersonnelle et la textuelle⁵. Cette dernière fournit les ressources pour la création du texte ainsi que pour la présentation des significations produites par les deux autres composants fonctionnels – eu égard au contexte⁶. La linguistique systémique fonctionnelle est considérée comme une théorie de choix⁷. En effet la structure de la phrase résulte de sélections simultanées effectuées sur les différents plans des trois métafonctions.

Dans notre travail nous nous concentrerons sur le mode de l'organisation langagier expérientiel qui dépend de la métafonction idéationnelle. Plus précisément nous examinerons le système de la transitivité.

² Halliday *et al.* 2009 : 60

³ Halliday *et al.* 2009 : 3-6

⁴ Selon Caffarel *et al.* les trois métafonctions concernent trois modes différents de signifier quelque chose. Les significations sont réalisées dans la phrase par des différentes constructions de la langue. L'exemple en anglais *Today, I'll go.* nous permet l'analyse suivant quant aux métafonctions idéationnelle, interpersonnelle et textuelle : il y a un procès matériel, la phrase est déclarative et le thème est marqué.

⁵ Caffarel *et al.* 2004 : 26-27, 41

⁶ Caffarel 2006 : 14

⁷ Halliday *et al.* 2009 : 1

1.1.1. Le système de la transitivité et la notion de procès

Les ressources pour l'interprétation de notre expérience du monde autour de nous et à l'intérieur de nous sont offertes par le système de la transitivité qui relève de la métafonction expérientielle. D'un point de vue systémique la transitivité peut clairement être associée au plan hiérarchique de la phrase, mais elle peut se réaliser dans la langue française aussi dans le groupe verbal. L'examen des structures transitives d'une façon naturelle se fonde sur la distinction des notions de procès, de participants et de circonstances.⁸ La transitivité comprend deux systèmes ou modèles parallèles qui représentent deux modes différents d'interpréter l'expérience. Ces deux sont le modèle transitif et ergatif ; le premier, dont nous traiterons plus en détail dans ce travail, est plus centré sur la dimension de procès ;⁹ le deuxième se concentre plutôt sur la question de savoir si le procès est engendré par un agent externe¹⁰.

En observant la phrase d'un point de vue du système transitif on peut constater qu'elle contient des représentations d'expériences variées notamment par rapport au monde qui nous entoure. Ces représentations peuvent être partagées en différents domaines de l'expérience et ils sont appelés les types du procès¹¹. Les représentations des expériences, autrement dit les procès, peuvent être liées à l'action matérielle ou aux relations entre différentes choses ainsi que des reflets de pensées ou sentiments¹². Conformément à ces caractéristiques, les différents types de procès sont classés en trois catégories dans le système transitif¹³. La première catégorie inclut les procès qui concernent les actions, la deuxième celles qui ont le potentiel de projeter des choses – par exemple des idées, et la dernière celles qui montrent des relations entre deux participants ou l'existence d'un participant¹⁴. Les procès se manifestent dans la structure du texte le plus souvent par des verbes. Le point sémantique usuel sur lequel la grammaire systémique fonctionnelle s'interroge en étudiant les structures transitives est le suivant : « est-ce que le procès s'étend au-dessus de l'acteur? », ce qui signifie que la variation dans la phrase transitive se concentre sur la présence d'un objectif.¹⁵

⁸ Caffarel 2006 : 18-19, 57

⁹ Caffarel *et al.* 2004 : 84-99

¹⁰ Caffarel 2006 : 66

¹¹ Caffarel *et al.* 2004 : 84

¹² Caffarel 2006 : 57-64

¹³ Caffarel *et al.* 2004 : 99

¹⁴ Caffarel 2006 : 70-80

¹⁵ Caffarel 2006 : 60

1.1.1.1. Les procès matériels

Les procès matériels constituent le type le plus important parmi les procès qui se rattachent, dans le modèle transitif, à l'action ou au fait que quelque chose se produit. Les procès de l'action se distinguent des autres catégories du type de procès par le fait qu'ils prennent souvent un autre temps. En effet les acts ont tendance à être momentanés et ainsi les temps utilisés dans les phrases matérielles sont fréquemment le passé simple et le passé composé¹⁶. Dans la langue française les procès matériels peuvent se réaliser dans la structure par un assez grand nombre de verbes¹⁷. Normalement le verbe est accompagné dans la phrase matérielle au minimum d'un participant, l'acteur¹⁸. Dans la phrase matérielle et effective il y a aussi un autre participant, l'objectif. *Pierre fait un gâteau* représente une telle phrase. Dans cette phrase *Pierre* constitue l'acteur, *fait* le procès et *un gâteau* l'objectif. En plus des procès matériels, la grammaire systémique fonctionnelle définit un autre type de procès qui concerne l'action ou les événements qui se produisent. Les procès de ce genre s'appellent les procès comportementaux et ils peuvent être par exemple des procès physiologiques.¹⁹

1.1.1.2. Les autres procès

D'après le modèle transitif, les procès qui ont le potentiel de projeter des choses, soit en citant soit en se reportant, constituent la deuxième classe dans les types de procès. La troisième catégorie qui reste à décrire inclut les procès relationnels et existentiels qui témoignent respectivement d'un rapport entre deux participants ou l'existence d'un participant. Le type relationnel se divise de plus en deux groupes qui représentent les rapports d'une manière variée. Ce sont les procès d'identification et d'attribution. *Le piano est à Peter* représente un procès attributif et *Paris est la capitale de la France* un procès d'identification.²⁰ Les procès relationnels prennent généralement le temps de l'imparfait.²¹

1.1.2. L'emploi des méthodes de la théorie systémique fonctionnelle

Nous ferons usage des méthodes de la théorie systémique fonctionnelle pour examiner la construction de nos sources. Plus précisément nous travaillerons sur les types de procès représentés dans les phrases. Le choix de cette perspective linguistique a été influencé par une autre étude qui sera présentée plus tard. Le système de la transitivité n'est nullement le seul à favoriser l'examen de

¹⁶ Caffarel 2006 : 71

¹⁷ Caffarel *et al.* 2004 : 101

¹⁸ Caffarel 2006 : 73

¹⁹ Caffarel *et al.* 2004 : 100-101

²⁰ Caffarel 2006 : 75-84

²¹ Caffarel *et al.* 2004 : 106

compositions qui représentent les expériences car on peut se servir également de la sous-fonction logique. Selon Caffarel la fonction logique, qui constitue avec l'expérientielle la métafonction idéationnelle, comporte des systèmes dont on peut s'aider lorsqu'on veut étudier des séquences de compositions de ce type. Toutefois les ressources offertes par les systèmes de la logique sont de préférence employées dans la langue parlée.²²

1.2. Les documents de référence

1.2.1. L'usage des termes

Nous utiliserons parfois dans notre travail le terme *rapport annuel* à la place du terme *document de référence*. Cette variation dans l'usage des termes s'explique par le fait que le terme *rapport annuel* s'emploie encore largement même si, notamment en France, le document en fonction correspondante est actuellement souvent le *document de référence*. Cette coexistence est prise en compte aussi par l'organisation française de l'*Autorité des Marchés Financiers* qui notifie dans un article qu'il est permis aux entreprises concernées d'établir un document de référence au lieu d'un rapport annuel²³. Le terme rapport annuel s'emploie aussi couramment dans les études faites à l'étranger dont nous nous sommes servis comme base théorique. En conséquence nous l'utilisons également à côté du terme document de référence.

1.2.2. Les documents de référence en général

Les racines de la comptabilité française remontent assez loin. L'Ordre des Experts Comptables a été fondé en 1942 en France et le pays est un des neuf fondateurs de l'International Accounting Standards Committee²⁴. Le document de référence est un rapport comptable important qui sert entre autres à donner une représentation honnête de la réalité-économique de l'entreprise²⁵. Il est un document statutaire qui comporte différentes parties dont les unes comprennent des informations financières, les autres des renseignements plus généraux sur l'activité de l'entreprise. Le rapport d'activité et l'arrêté de comptes forment le contenu le plus important du document de référence²⁶. Dans le document on traite généralement aussi de quelques aspects environnementaux. En France et dans toute l'Europe les entreprises doivent appliquer des exigences plus dures par rapport à la transparence de la gestion environnementale²⁷. Les rapports annuels ont un certain

²² Caffarel 2006 : 18-20

²³ *Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers* 14

²⁴ Nobes *et al.* 2004 : 6, 13

²⁵ Yuthas *et al.* 2002

²⁶ Juholin 2006 : 292

²⁷ Cormier *et al.* 2003

degré de crédibilité et comme l'entreprise a le contrôle sur la forme du rapport, elle peut préparer un message environnemental qui manie les connaissances et sentiments du public de la manière souhaitée²⁸. Le rapport est un document public pouvant être consulté notamment par les analystes, les investisseurs, les clients, les actionnaires et toute personne s'intéressant aux activités de la firme en question²⁹.

1.2.3. Les sources choisies

Nous avons choisi comme sources le document de référence de 2010 de l'entreprise française *Arkema*. Plus précisément nous traiterons quelques extraits du texte qui se trouvent sous la partie *Environnement et sécurité industrielle*. L'entreprise *Arkema* a été choisie parmi d'autres entreprises de l'indice CAC 40 qui est un indice national. C'est une entreprise française qui fournit des produits de chimie industrielle et des produits vinyliques.

1.3. La recherche antérieure sur les rapports annuels

Les rapports annuels ont été étudiés dès le début des années 1980³⁰. Or un grand nombre d'études faites sur les rapports annuels ont touché de préférence le contenu et l'ampleur des informations dans les textes en laissant leur forme textuelle de côté. J. Thomas a examiné dans son étude en 1997 notamment les moyens linguistiques utilisés dans les messages directoriaux des rapports annuels d'une entreprise ; elle a également analysé le lien pouvant exister entre son résultat du moment et la façon dont elle communiquait dans les textes. De plus elle a cherché à savoir dans quelle mesure la représentation des « bonnes » et « mauvaises » informations se distinguaient. L'étude s'est servie de la théorie systémique fonctionnelle et a analysé par exemple les structures transitives des textes.

Les résultats de l'étude sur la transitivité ont démontré entre autres que la majorité des procès dans les phrases de tous les messages directoriaux étudiés étaient des procès matériels et relationnels. Nous cherchons aussi à savoir si l'occurrence de procès matériels et relationnels dans les extraits pris du document de référence d'*Arkema* est semblable à celle de l'étude de Thomas.

²⁸ Neu *et al.* 1998

²⁹ Juholin 2006 : 292

³⁰ Thomas 1997

2. Analyse

Au début de cette partie nous montrerons brièvement la procédure dont nous nous sommes servis pour trouver les types de procès inclus dans le texte de nos sources. Après, nous présenterons les résultats obtenus, autrement dit le nombre de procès dans chaque catégorie choisie. Nous comparerons également nos résultats avec ceux de l'étude de Thomas. À la fin de l'analyse nous essayerons de trouver des explications pour les résultats obtenus et présenterons quelques problématiques liées à l'étude.

2.1. Le classement des procès et les résultats obtenus

2.1.1. La procédure du classement des procès

Afin de pouvoir analyser les sources conformément à la théorie systémique fonctionnelle nous avons dû commencer par nous rapprocher du plan textuel de la phrase. C'est pourquoi nous avons pour commencer découpé l'ensemble du texte en phrases ou en parties de propositions séparées. Cette manière de procéder a été utilisée également dans l'étude de Thomas présentée précédemment. À ce propos nous nous sommes aidés de l'ouvrage *La grammaire française de l'étudiant finnophone*³¹ ainsi que, naturellement, de la théorie systémique fonctionnelle. Au moyen de ce découpage nous avons voulu tirer au clair principalement le caractère des procès figurés dans les phrases. À ce point nous avons décidé aussi d'exclure de l'analyse les titres et les informations présentées dans les tableaux.

Après avoir séparé les phrases et partiellement les propositions du texte, nous les avons dépouillées l'une après l'autre. Pour trouver le type du procès utilisé dans chaque phrase ou proposition, nous avons cherché tout d'abord une construction verbale car c'est généralement elle qui est à l'origine du procès. Une fois trouvées, les différentes constructions verbales ont été réparties en procès différents par des moyens du système de la transitivité. Les procès matériels peuvent être identifiés par exemple à l'aide des verbes *faire* et *arriver* (ce dernier dans le sens que quelque chose se produit). De plus nous avons considéré les participants présents dans les phrases ou propositions, ce qui a souvent été essentiel pour l'analyse du procès, mais nous ne les avons pas notés. Par contre, pour la classification des types du procès, les catégories suivantes ont été créées: les procès matériels, les procès relationnels et les autres procès. Cette classification se fonde sur les différents types du procès, définis par le système de la transitivité. Toutefois notre objectif était

³¹ Kalmbach 2009 : 350

également de comparer nos résultats avec ceux de Thomas. Ainsi le fait que son étude a révélé une occurrence remarquable de procès matériels et relationnels dans les messages directoriaux des rapports annuels nous a inspiré à étudier le taux de ces mêmes procès dans nos sources.

2.1.2. Les résultats et quelques exemples

Notre étude a donné les résultats suivants par rapport à l'occurrence de différents types du procès :

1. Les procès matériels : 53
2. Les procès relationnels : 12
3. Les autres procès : 3

Comme il était supposé à la lumière de l'étude de Thomas, les procès matériels, donc les procès qui se rattachent à l'action ou aux événements qui se produisent, forment une majorité nette aussi dans le texte que nous avons examiné. On peut constater que les procès relationnels sont assez faiblement représentés et les autres procès sont presque complètement absents. Comme nous avons dit antérieurement les procès relationnels témoignent d'un rapport entre deux participants dans une phrase. Dans la catégorie des autres procès rentrent notamment les procès existentiels. Les résultats obtenus montrent que les procès matériels sont représentés par 42 différentes constructions verbales et quelques verbes apparaissent plusieurs fois. La construction la plus fréquente, *mettre en place*, figure quatre fois et sa construction reste la même dans toutes les phrases ; autrement dit elle n'est pas par exemple active dans une phrase et passive dans l'autre. Cette construction peut être trouvée dans le premier exemple ci-dessous. Les autres constructions qui apparaissent plus d'une fois sont *définir* et *identifier* qui figurent trois fois et *soumettre*, *permettre*, *lancer* ainsi que *s'appliquer* figurant deux fois. Les phrases 1-3 présentent quelques exemples de différents procès trouvés dans le texte (l'ordre des types du procès est le même que dans l'illustration des résultats en haut) :

1. « le Groupe a mis en place un système de gestion de l'environnement »
2. « Les nuisances locales comme le bruit ou les odeurs font également l'objet d'une attention particulière de la part du Groupe. »
3. : « que ce soient les risques d'accident, les effets des produits sur la santé ou les impacts sur la nature, »

2.2. Comparaison des résultats avec l'étude de J. Thomas

Comme il a été déjà démontré au-dessus, le taux de procès matériels dans le texte était beaucoup plus grand que celui des autres catégories. L'écart entre l'occurrence de différents types du process est considérable : 78 % de tous les procès sont

matériels, 18 % relationnels et pour les autres procès le pourcentage n'est que de 4 %. Il y a donc dans le texte quatre fois plus de procès matériels que relationnels. Les chiffres proposés dans l'étude de Thomas concernant le taux de l'occurrence de différents procès, ne sont pas directement comparables avec les nôtres. C'est pourquoi nous avons calculé quelques pourcentages sur la base des chiffres donnés dans l'étude de J. Thomas. Dans l'étude de Thomas il y avait 2 fois plus de procès matériels que relationnels dans les messages directoriaux de l'année 1984. Dans le document de l'année 1988 la proportion avait changée de telle sorte que l'écart entre les deux procès a diminué : 38 procès matériels et 32 relationnels étaient représentés. Ce qui est intéressant à voir est que dans notre étude ainsi que dans celle de Thomas l'occurrence de procès autres que matériels ou relationnel est très faible.

Bien qu'il y ait de la variation dans les résultats de Thomas entre les deux années traitées ici, il est clair que nos résultats diffèrent beaucoup des siens. Cette différence peut être due à une quantité de différents facteurs. Il nous faut admettre que les messages directoriaux peuvent être construits d'une manière tout à fait différente que les textes sur les aspects environnementaux. Le fait que l'étude de Thomas a été faite il y a 15 ans peut aussi avoir un effet. Cependant nous pensons que la comparaison entre l'étude de Thomas et la nôtre nous a bien servi à renforcer l'idée qu'il y a une tendance visible dans l'occurrence de différents procès dans ce genre de textes.

2.3. Les motivations possibles derrière les choix linguistiques

Les firmes françaises sont devenues, selon Cormier et Magnan³², plus conscientes de leurs obligations et de l'importance de créer une image responsable de soi-même dans les affaires environnementales. Dans la tentative de créer une image positive de soi-même, entre autres par rapport à l'environnement, un moyen très important dont l'entreprise se sert est le rapport annuel. De ce fait ce document doit être établi soigneusement. L'auteur est obligé de prendre en considération notamment tous les aspects de la langue qui peuvent agir sur la réception du texte. Les différents procès, définis par le modèle transitif, sont des éléments langagiers qui ont un effet sur la totalité textuelle et la manière dont ils sont utilisés peut avoir des motivations variées. Dans cette sous-partie nous essayerons de trouver quelques explications pour l'occurrence fréquente des procès matériels dans nos sources ; l'absence presque totale d'autres types du procès sera également examinée brièvement.

³² Cormier *et al.* 2003

2.3.1. Le dynamisme des procès matériels

Selon Thomas une stratégie d'écrire qui favorise l'utilisation de verbes « actifs », qui contiennent une référence à l'action, est souvent préconisée aux étudiants de la communication entrepreneuriale. Derrière ce conseil se trouve l'idée que cela donne une image dynamique de l'entreprise et la supposition que ses affaires vont bien sur le marché.³³ Les résultats de l'étude de Thomas ont aussi démontré que l'utilisation de ces verbes d'action a tendance à diminuer dans une situation où la rentabilité de la firme baisse³⁴. Pourtant la possibilité qu'il se trouve un lien entre la rentabilité d'*Arkema* et les nombreux procès matériels dans le texte étudié ne semble pas se vérifier.

Ce type de verbes « actifs », recommandé par les professionnels de la communication, correspond largement aux verbes utilisés dans les phrases matérielles, comme on l'a dit auparavant. Même si l'image dynamique peut être construite par l'usage de verbes d'action, ce n'est pas seulement le verbe qui influence le caractère de la phrase. Évidemment il est possible que la fréquence élevée de procès matériels, dans les extraits que nous avons étudiés, signifie que le texte a été établi en gardant en tête l'idée du dynamisme. La motivation derrière cette action peut être le fait que le dynamisme peut aboutir à la création d'une image prospère de l'entreprise. Dans nos sources il y a des constructions telles que *Le Groupe a lancé, sur une base volontaire, un certain nombre de programmes* ou *Le Groupe coopère avec les autorités* qui attachent à l'acteur du procès (ici le Groupe) une certaine valeur de l'action et même de participation personnelle. Comme le message est également positif dans les deux exemples, l'entreprise fait vraisemblablement bonne impression au lecteur. Si l'autre exemple est converti par exemple en procès existentiel *il y a une coopération entre le Groupe et les autorités* on peut constater qu'il n'a pas autant de dynamisme en soi que la phrase originale. Ce déclin du dynamisme peut rendre plus difficile l'essai de la firme à créer une image positive d'elle-même. De ce point de vue l'usage de verbes « actifs » peut être utile pour l'entreprise.

Pourtant il faut dire que les procès matériels ne sont pas tous des constructions qui désignent des actions clairement dynamiques. Quand nous prenons un autre exemple de nos sources d'une phrase matérielle avec le même verbe que dans l'exemple en haut, nous voyons que le dynamisme a faibli : *des investigations sont lancées*. Cela peut être dû au caractère passif de la phrase ou aux autres facteurs. L'usage de la voix passive peut signifier notamment que l'auteur du texte veut

³³ Thomas 1997

³⁴ Thomas 1997

s'éloigner du message communiqué³⁵. En tout état de cause l'exemple donné appartient également au groupe des procès matériels et renforce notre opinion que ce n'est pas seulement la catégorie qui rend dynamique les procès mais aussi les participants de la phrase.

En somme nous pouvons constater qu'il y a la possibilité que la grande fréquence des procès matériels dans nos sources signifie que le texte se caractérise par un dynamisme. Ce dynamisme possible serait vraisemblablement créé de propos délibéré compte tenu du fait qu'il peut faciliter la création d'une image prospère de l'entreprise. Cependant une démonstration valable de ce dynamisme exigerait de nous un examen plus détaillé des participants dans les phrases matérielles.

2.3.2. L'absence presque totale d'autres types du procès

L'usage fréquent de procès relationnels rend le message d'un texte plus objectif d'après Thomas. Elle constate que leur emploi souligne l'idée que les informations communiquées sont des réalités et que la situation présentée a été causée par les circonstances.³⁶ Cette manière de présenter des choses était employée dans le corpus de Thomas surtout en marge des messages négatifs, ce qui est logique à la lumière des points mentionnés. Autrement dit, l'entreprise ne laisse pas passer la possibilité de se montrer moins responsable dans les affaires qui sont négatives. L'absence presque totale de procès relationnels dans les extraits pris du document de référence d'*Arkema* pourrait donc signifier que la plupart des informations communiquées sont de caractère positif. Ça ne veut pas dire nécessairement que les activités d'*Arkema* en ce qui concerne les affaires environnementales n'auraient pas de côtés négatifs. Comme Juholin le dit, les entreprises peuvent passer sur des questions négatives dans les rapports annuels³⁷. Il est aussi possible qu'*Arkema* applique une stratégie de communication simple et directe sans l'intention de dissimuler sa responsabilité dans les affaires défavorables par l'utilisation de procès relationnels. D'après cette interprétation les informations négatives seraient communiquées sous forme de procès autre que les procès relationnels, par exemple comme des procès matériels. Pour que nous puissions établir l'exactitude des deux suppositions présentées sur les raisons derrière le taux faible de procès relationnels, il nous faudrait examiner le contenu des sources, plus précisément le fait si les informations communiquées sont de caractère positif ou négatif.

Outre les procès matériels et relationnels il n'y a dans nos sources que peu de phrases qui font partie de la catégorie des autres procès. Cela s'explique en grande

³⁵ Thomas 1997

³⁶ Thomas 1997

³⁷ Juholin 2006 : 293

partie par la nature des rapports annuels. En effet selon Thomas on se concentre dans le rapport annuel sur la performance et pas sur le comportement par exemple³⁸. Donc les procès comportementaux ne sont pas nombreux. De plus notamment l'emploi de la construction existentielle « il y a » est très modéré dans nos sources. Cela résulte vraisemblablement du fait que l'usage répété de cette structure n'est pas recommandé dans un rapport annuel³⁹.

Dans ce chapitre 2.2. nous avons tenté de trouver des explications pour les motifs des auteurs du document de référence d'*Arkema* quant à l'emploi de différents types de procès. Les constatations que nous avons faites ne sont que des suppositions ; pour pouvoir dire qu'ils sont justes, il nous faudrait étudier davantage de sources et de plus près.

2.4. Quelques problématiques de l'étude

Le rapport annuel est très difficile à établir, car les groupes de lecteurs sont très diversifiés. Un investisseur par exemple a besoin d'informations différentes de celles d'un simple client. En outre leur aptitude de compréhension diffère beaucoup. Donc pour pouvoir répondre aux exigences, imposées par la situation où le public est très varié, l'entreprise doit prendre en considération beaucoup de choses en établissant le rapport annuel. Entre autres elle doit décider quels thèmes vont être traités et dans quelle étendue ; un point extrêmement important est aussi le fait de considérer les thèmes choisis dans leur présentation au lecteur. Cela inclut tous les choix linguistiques qui influencent l'expression du texte et dont résultent aussi les différents types de procès que nous avons étudiés. Nous pensons qu'il serait intéressant de voir si les textes que nous avons étudiés ont eu pour cible un certain type de lecteurs ; nous intéresse également le fait de savoir comment cela se montre dans l'emploi des différents types de procès. Toutefois nous trouvons que l'examen de cette question de ciblage nécessiterait une étude supplémentaire.

Outre le classement des procès dans nos sources il nous aurait fallu voir notamment leur caractère de plus près pour pouvoir tirer des conclusions sur le caractère général du texte. Une étude supplémentaire sur le caractère ergatif des sources pourrait s'avérer utile car elle permettrait de continuer l'analyse là où nous en sommes restés.

³⁸ Thomas 1997

³⁹ Thomas 1997

Conclusion

Dans ce mémoire de licence nous avons étudié l'occurrence de différents types de procès dans la partie environnementale du document de référence de l'entreprise française *Arkema*. Notre objectif était de voir quel type de procès est employé en majorité dans le texte et dans quelle mesure nos résultats correspondent à ceux de l'étude de J. Thomas, publiée en 1997. Nous avons cherché à savoir également quelles raisons pouvaient être derrière les choix linguistiques que les auteurs du rapport annuel d'*Arkema* ont effectués, notamment par rapport aux procès employés dans le texte.

Les résultats de notre étude ont montré que les procès matériels sont en majorité dans nos sources, ce qui était attendu à la lumière des observations semblables de Thomas. Il y a aussi quelques procès relationnels dans le texte étudié mais les autres procès sont presque absents. Dans l'étude de Thomas il y avait aussi un plus grand nombre de procès matériels mais le taux des procès relationnels était partiellement plus élevé. L'occurrence fréquente des procès matériels dans nos sources, autrement dit les procès qui sont liés à l'activité, résulte en partie du caractère du rapport annuel qui s'était concentré sur la performance de l'entreprise. Nous avons dit également qu'il se peut que la fonction des nombreux procès matériel soit de créer une image dynamique de la firme. Les déductions suivantes ont été faites aussi sur l'absence presque totale de procès relationnels : ou bien *Arkema* ne communique pas des messages négatifs dans le texte étudié ou bien c'est dans les procès matériels qu'ils ont été inclus.

Pour une meilleure solidité de notre travail, nous croyons qu'il nous aurait fallu prendre en considération plus amplement quelques aspects pendant le travail. Nous admettons entre autres que les conclusions que nous avons tirées sur les résultats obtenus ne sont pas tout à fait justifiables sans une étude supplémentaire. De plus nous reconnaissons qu'il existe probablement des règles que nous ne connaissons pas et qui peuvent avoir un effet sur la construction textuelle ou sur le contenu des documents de référence. Par conséquent une analyse plus complète de ce genre de documents exigerait de prendre plus amplement en considération le contexte et son influence. Nous reconnaissons également qu'il se peut que nous ayons commis des erreurs pendant le classement de différents procès. Cependant pour la prévention de possibles erreurs nous avons effectué deux répétitions consécutives de la procédure dans laquelle les procès ont été répartis en différents types de procès. Bien que notre sujet se soit avéré être assez compliqué et que nous n'ayons pas pu faire une analyse très approfondie de nos résultats, nous pensons toujours que les

deux thèmes, la linguistique et les documents de référence, sont très intéressants et qu'il reste à faire une étude supplémentaire dans ce domaine.

Bibliographie

Ouvrages analysés

Document de référence 2010, Arkema.
http://www.arkema.com/pdf/FR/finance/ddr10_vf.pdf (consulté le 13.4.2012).

Ouvrages consultés

Caffarel A., 2006. *Systemic functional grammar of French. From grammar to discourse*. London, Continuum International Publishing.

Caffarel A. — Martin J. R. — Mathiessen C. M. I. M. éd., 2004. *Language typology. A functional perspective*. Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.

Cormier D. — Magnan M., 2003. « Environmental reporting management: A continental european perspective », *Journal of Accounting and Public Policy* 22, 43-62.

Eskelinen A., 2009. *Strategian yhteydessä esiintyvät aiheet ja toimijat neljän eurooppalaisen teräsyhtiön vuosikertomuksissa*. Kielten ja viestinnän laitos. Helsingin kauppakorkeakoulu.

Halliday M. A. K. — Webster J. J. éd., 2009. *Continuum companion to systemic functional linguistics*. London, Continuum International Publishing.

Juholin E., 2006. *Communicare! Viestintä strategiasta käytäntöön*. Infor.

Kalmbach J., 2009. *La grammaire française de l'étudiant finnophone*. Kielten laitos, Jyväskylän yliopisto.

Neu D. — Warsame H. — Pedwell K., 1998. « Managing public impressions: Environmental disclosures in annual reports », *Accounting, Organizations and Society* 23, 265-282.

Nobes C. — Parker R., 2004. *Comparative international accounting*. Harlow, Prentice Hall.

Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. http://www.amf-france.org/documents/general/8006_1.pdf (consulté le 19.3.2012).

Thomas J., 1997. « Discourse in the marketplace: The making of meaning in annual reports », *Journal of Business Communication* 34, 47-66.

Yuthas K. — Rogers R. — Dillard J. F., 2002. « Communicative action and corporate annual reports », *Journal of Business Ethics* 41, 141-157.

Annexe

Les trois types de procès

Les procès matériels
Le Groupe a lancé, sur une base volontaire, un certain nombre de programmes
afin, notamment, de réduire ses émissions atmosphériques, sa production de déchets, ses rejets d'eaux usées et sa consommation d'énergie.
Afin de faire face à ses obligations réglementaires et ses responsabilités environnementales,
le Groupe a mis en place un système de gestion de l'environnement
et participe au programme Responsible Care®.
L'ensemble de la politique du Groupe en matière d'environnement est déployé dans le monde entier
et s'applique à l'ensemble des filiales du Groupe et des pays
les rejets dans le milieu naturel ou les déchets s'en trouvent ainsi réduits.
Des efforts sont également menés sur la réduction de la consommation d'eau, des ressources énergétiques et des matières premières.
Dès leur conception, les nouvelles unités de fabrication intègrent la protection de l'environnement dans le choix des procédés et des équipements.
Par ailleurs, le Groupe apporte régulièrement à ses unités de production existantes des améliorations telles que par exemple la modification de procédés
permettant de réduire les rejets ou l'installation d'unités de traitement d'effluents.
Certaines réglementations encadrent strictement les rejets des installations industrielles du Groupe dans le domaine des rejets atmosphériques et des prélèvements et rejets d'eau.
Par exemple, conformément à la directive européenne (CE) n° 96/61 du 24 septembre 1996, dite directive Integrated Pollution Prevention and Control (IPPC), codifiée par la directive européenne (CE) 2008/1 du 15 janvier 2008, les sites industriels [--] sont soumis à des autorisations d'exploiter
auxquels elle s'applique

qui incluent des valeurs limites d'émission, établies notamment à partir des meilleures techniques disponibles (MTD) ou Best Available Techniques (BAT).
Cette directive a notamment été transposée en droit interne par l'arrêté ministériel du 2 février 1998
qui fixe les prescriptions applicables aux émissions des installations classées soumises à autorisation.
Cette directive a été récemment refondue dans la directive sur les émissions industrielles, adoptée en juillet 2010 par le Parlement Européen puis en novembre 2010 par le Conseil de l'Union européenne.
D'une façon analogue, la loi américaine dite Clean Air Act (CAA) impose des normes fédérales relatives à la pollution de l'air
et a défini des normes d'émission nationales pour 200 substances dangereuses, fondées notamment sur la notion de Maximum Achievable Control Technology (MACT).
La directive européenne (CE) n° 2003/87, modifiée par la directive européenne (CE) 2009/29 du 23 avril 2009, a établi un système d'échange de quotas d'émission de GES dans la Communauté européenne.
Dans ce cadre, le Groupe s'est vu allouer, en vertu des dispositions de l'arrêté ministériel du 31 mai 2007 modifié, un quota annuel de 779 000 tonnes pour la période 2008-2012,
qui a été réajusté à 731 000 tonnes en juin 2007, puis 712 000 tonnes à partir de 2010
pour prendre en compte la sortie du périmètre du Plan national d'allocation des quotas des usines de Serquigny, Mont et Villers Saint-Paul.
que 5 à 15 % des quotas d'émission de GES seront délivrés à titre onéreux.
Au-delà de cette disposition, [--] le Groupe ne prévoit pas de devoir recourir à des achats significatifs sur le marché des quotas de CO2.
qui devrait être précisée par décret avant le 30 juin 2011,
En effet, depuis de nombreuses années, le Groupe a inscrit, parmi ses priorités, la réduction des émissions de GES.
et veille à l'amélioration permanente de l'efficacité énergétique de ses installations.
Le Groupe a également entrepris de réduire ses émissions de composés fluorocarbonés, une famille de GES notamment utilisée dans la réfrigération et la fabrication de mousses d'isolation.

<p>Le Groupe a également mis en place sur le site de Changshu en Chine, une unité d'incinération de HFC 23 coproduit lors de la fabrication du HCFC 22.</p>
<p>La réduction de la production du Groupe due au contexte économique de 2009 ainsi que la prise en compte des activités acryliques achetées à The Dow Chemical Company en 2010 ont entraîné un remontée de certains indicateurs environnementaux en 2010.</p>
<p>Dans ce contexte, un certain nombre de sites actuellement exploités par le Groupe, ou ayant été exploités ou cédés par le Groupe dans le passé, des sites voisins ou des sites sur lesquels le Groupe a entreposé</p>
<p>ou fait éliminer des déchets,</p>
<p>des investigations sont lancées</p>
<p>pour caractériser les zones concernées et</p>
<p>identifier</p>
<p>si une pollution est susceptible de s'étendre.</p>
<p>Le Groupe coopère avec les autorités</p>
<p>pour définir les mesures à prendre</p>
<p>lorsqu'un risque d'impact sur l'environnement ou la santé est identifié.</p>
<p>Le Groupe a mis en place des systèmes de management environnemental sur ses sites industriels,</p>
<p>dont la plupart ont obtenu une certification environnementale externe en application du référentiel ISO 14001.</p>
<p>En fonction du contexte local, certains sites ont adopté d'autres référentiels, comme le Responsible Care® Management System (RCMS) aux États-Unis.</p>
<p>que chaque site industriel du Groupe identifie ses impacts environnementaux (eau, air dont GES, déchets, bruits, odeurs, sols)</p>
<p>et définisse les axes prioritaires</p>
<p>L'analyse environnementale périodique des sites permet de mesurer les progrès accomplis et de définir de nouveaux objectifs d'amélioration.</p>
<p>Chaque site procède à un suivi rigoureux de ses rejets, émissions (y compris les émissions de CO2 et GES) et déchets.</p>

En plus des audits menés par la direction de l'audit interne, les sites du Groupe sont soumis à deux autres types d'audit : les certifications par des organismes externes et les audits réalisés par les experts de la direction Sécurité, Environnement et Qualité du Groupe.
Enfin, conscient des préoccupations de la société civile vis-à-vis de l'industrie chimique, [--] le Groupe a mis en place, depuis 2002, des échanges avec les communautés situées à proximité de ses sites industriels dans le cadre d'une démarche structurée, dénommée Terrains d'entente®,
afin de développer le dialogue et des rapports de confiance avec ceux qui sont concernés
et de progresser avec eux dans le domaine de la sécurité et l'environnement.

Les procès relationnels
dans lesquels le Groupe est présent.
Pour les sites industriels du Groupe, la réduction des impacts environnementaux consiste notamment à optimiser le recours aux matières premières, à l'énergie ou aux ressources naturelles comme l'eau :
Les nuisances locales comme le bruit ou les odeurs font également l'objet d'une attention particulière de la part du Groupe.
provenant de sources fixes et mobiles,
Important consommateur d'énergie, le Groupe est directement concerné par les émissions de gaz carbonique
Cette unité s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par le Groupe en matière de développement durable
et s'est traduite par une diminution de plus de 60 % de ses émissions de GES.
Certains des sites industriels du Groupe, [--] ont été ou sont à l'origine de pollution de l'environnement, notamment des sols ou des eaux souterraines.
en particulier parmi ceux dont l'activité industrielle est ancienne,
ont fait, font encore ou pourraient, dans le futur, faire l'objet de demandes spécifiques de remise en état de la part des autorités compétentes.
Le système de management environnemental implique
qui constituent son plan d'actions.

Les autres procès

Les tableaux ci-après mentionnent pour chacun des exercices 2008, 2009 et 2010 les niveaux d'émission et les volumes de déchets dangereux et non dangereux générés par les activités du Groupe.

Lorsqu'il existe une probable contamination du sol ou des eaux souterraines sur un site,

que ce soient les risques d'accident, les effets des produits sur la santé ou les impacts sur la nature,